



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 02 décembre 2024 à 20 heures 30 minutes
Cantine école

Convocation par mail le 28 NOVEMBRE
2024

Présents :

Mme Claudie BLOT, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procurator(s) : Mme GAJAC Paule donne procuration à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) : M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme SOULIER Laura

Excusé(s) : M. VIERGE Guy

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil du 04/11/2024

1/ Délibérations

- Acte d'engagement pour la réalisation de travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole compensateurs au défrichement du Hameau des Pinèdes
- Création d'emploi, filière technique poste d'Agent d'entretien des locaux communaux
- Création d'emploi, filière administrative poste d'Agent postal polyvalent
- Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2023 – CCBHAP
- Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance
- Demande de subvention Amendes de Police 2025

2/ Informations

- Arrêtés et décisions du Maire
- Embauche futur cantinier

3/ Echanges

- Comparatif cuisine centrale / cantine en régie
- Motion relative au projet de la loi finances 2025
- Repas des Anciens
- Vœux / Galette des Rois

4/ Questions diverses

Approbation du compte rendu de séance du conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 04/11/2024 est approuvé par le conseil. Mme Claudie Blot s'est abstenue car absente lors de cette réunion du conseil.

1 – Délibérations :

- Acte d'engagement pour la réalisation de travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole compensateurs au défrichement du Hameau des Pinèdes

Monsieur le Maire présente les devis de 2 entreprises. M Bruno GUEDES fait remarquer que les superficies des travaux de reboisement ne sont pas identiques sur les 2 offres. Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération afin de demander des précisions aux entreprises.

2024-DE-38 : Création d'emploi, filière technique poste d'Agent d'entretien des locaux communaux

M le Maire indique que cette délibération concerne l'emploi de Marion Guérin et sa titularisation. La délibération porte uniquement sur son temps de travail en filière technique qui doit être révisé suite à la prise en charge des états des lieux de la salle des fêtes et donc acter ce temps supplémentaire. Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2024-DE-39 : Création d'emploi filière administrative poste d'Agent postal polyvalent

M le Maire indique que cette délibération concerne l'emploi de l'agent postal qui va partir en retraite. Ce poste d'adjoint administratif (19h / semaine) sera ouvert prochainement. Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2024-DE-40 : Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2023 – CCBHAP

M le Maire indique que la communauté des communes a élaboré un rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets. Ce document de synthèse, présenté au conseil, dresse un constat de l'année écoulée :

- Baisse du tonnage des déchets à enfouir
- Effort de tri des particuliers malgré une hausse des dépôts sauvages
- Des efforts à faire sur le compostage (un composteur mobile se déplacera dans les communes)
- baisse du volume de déchets verts déposés en déchetterie
- Nouveaux horaires en déchetterie en période estivale

Après avoir délibéré, le conseil acte avoir pris connaissance du rapport et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2024-DE-41 : Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance

Monsieur le Maire indique que le CDG 47 a mené une consultation pour la conclusion d'une convention de participation sur le risque prévoyance et que la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents sera obligatoire à partir du 01 janvier 2025. En cas d'adhésion d'un agent à cette convention, la participation de l'employeur ne pourra être inférieure à 7€. Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention et de définir un montant de participation à la prévoyance de 7€/agent/mois

Après avoir délibéré, le conseil est favorable à l'adhésion à cette convention avec une participation de 7€/mois pour l'agent ayant adhéré à la convention. Le conseil décide d'inscrire les crédits correspondants au

budget de la collectivité.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2024-DE-41 : Demande de subvention Amendes de Police 2025

Monsieur le Maire, que tous les ans, indique qu'une subvention peut être attribuée à la commune pour des travaux de sécurisation routière. Cette demande doit être faite avant la fin de l'année. M Thierry Bousquet indique avoir préparé une demande de sécurisation des piétons pour un projet de traversée de la route « de la vallée » dans le village. Il s'agit de l'aménagement d'un passage piéton suggéré. Ce passage piéton serait matérialisé par en dallage en pavés. Le devis présenté se monte à 16228.10€

Après avoir délibéré, le conseil est favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif a cette affaire.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2024-DM-02 : DM n°2 - Abondement ch.12 salaires et charges du personnel

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 lié au paiement des salaires et charges du personnel de 5500,00 € en prenant les crédits au chapitre 011

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

2 – Informations :

Arrêtés et décisions du Maire.

Arrêté 2024-AR-23

Monsieur le Maire indique avoir donné par cet arrêté délégation de signature à Mme Marie Paule Eveillard pour les courriers de notification de délai ou de demande de pièces manquantes des dossiers d'autorisation d'urbanisme

Arrêté 2024-AR-24

Monsieur le Maire indique avoir donné par cet arrêté délégation de signature à Mme Amandine Richon pour les courriers de notification de délai ou de demande de pièces manquantes des dossiers d'autorisation d'urbanisme

Embauche futur Cantinier.

Monsieur le Maire informe le conseil que le remplacement de la cantinière est assuré. Mme Angélique Gosset indique que le candidat retenu a une bonne expérience de cuisinier. Il prendra ses fonctions dès le 16 décembre pour être en binôme avec Maité la semaine avant les vacances.

3 – Echanges :

Comparatif cuisine centrale / cantine en régie :

Monsieur le Maire présente au conseil le comparatif qu'il a effectué avec des hypothèses de 35 ou 45 repas.

Une Cuisine centrale présente les avantages de la sécurité dans la continuité du service, de la facilité de gestion du personnel, d'éviter la gestion des mises aux normes, et d'être moins sensible des inflations au regard des économies d'échelles. Les inconvénients sont le prix plus élevé et l'absence de maîtrise du système.

La cantine en régie présente les avantages d'être moins chère et gestion complète du service. Les inconvénients sont la gestion des absences du personnel, la mise aux normes des équipements à prévoir dans l'avenir, moins de résilience face aux augmentations.

La possibilité d'obtenir une subvention n'a pas été prise en compte dans le comparatif

Le conseil municipal est favorable à une cantine en régie.

Motion 2024_MO_01 relative au projet de loi des finances 202

Le projet de loi des finances du gouvernement a un objectif de réalisation de 60 milliards d'économies qui vont impacter fortement les finances des collectivités locales. Pour le seul département du Lot et Garonne, la ponction est estimée à 16 millions d'Euros pour 2025 compromettant les projets d'investissement. Après la présentation

faite par Monsieur le Maire, Les conseillers affirment leur attachement au couple commune-département et demandent que le projet de loi des finances soit amendé pour garantir aux collectivités territoriales leur capacité d'action au bénéfice des habitants

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0.)

Repas des anciens :

La date du repas sera le 9 février. Mme Angélique Gosset propose de changer de traiteur car le précédent est arrivé par 2 fois très en retard. Monsieur Nicolas Fiault propose de consulter les traiteurs qui viennent sur les marchés gourmands.

Vœux / Galette des rois :

Monsieur Nicolas Fiault se chargera de commander les galettes. Madame Angélique Gosset propose d'inviter Maité pour la remercier et de présenter le nouveau cantinier. La date retenue est le dimanche 26 janvier.

4 - Questions diverses :

Maison Papini :

Monsieur le Maire indique au conseil que le projet de loi des finances menace les montants et les attributions de certaines subventions. Des difficultés techniques se présentent également notamment au niveau de la charpente du bâtiment. Ces travaux impliquent obligatoirement un désamiantage. Il est donc envisagé, par prudence, de n'aménager que le rez-de-chaussée en ne faisant que l'indispensable à l'étage. Monsieur le Maire indique s'être rapproché de l'association « CULTURAS D'OC » qui serait prête à nous aider pour mettre en valeur l'œuvre de Pierre Boissière.

Château :

Mme Claudie Blot demande pourquoi l'Architecte Des Bâtiments de France a été interrogé sur la présence de sable dans les salles du Château. Mme Blot ne comprend pas que L'association CDNP n'ait pas été interrogée sur ce sujet. M Bousquet rappelle que le château est un monument historique classé et que c'est auprès de l'ABF qu'il est conseillé, voire obligatoire de recueillir un avis ou autorisation. M Bousquet indique qu'une épaisse couche de sable recouvrait les salles du château. Ce sable, au rythme des visites était transporté dans les escaliers, créant un risque de glissade et imposant un nettoyage très fréquent des escaliers. Avant de l'enlever, nous nous sommes interrogés sur la normalité d'une telle quantité de sable, sur une éventuelle fonction de protection du dallage des salles et sur une fonction de diminution des irrégularités du sol des salles. Notre demande a été prise au sérieux, en témoigne le déplacement sur le site de l'ABF.

Madame Angélique Gosset indique que les travaux de renforcement de la passerelle supérieure du donjon sont terminés

Banderole « marché gourmand »

Mme Claudie Blot signale que la banderole signalant les marchés gourmands est toujours installée.

Frelons :

Mme Claudie Blot indique que le tarif de la société ERADIK pour la destruction des nids de frelons est de 80€ HT (tarif préférentiel) . Un document explicatif sera sur le site de la mairie.

Sapin de Noel :

Mme Angélique Gosset annonce que le sapin sera installé dans la semaine

Monsieur le Maire lève la séance à 22H12.